COMMUNE DE FESTUBERT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Festubert, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DOUVRY, Maire.

Etaient présents : Catherine BOYAULT, Damien QUENIART, Marie-Louise DUTERIEZ, Frédéric MASCLET, Sandrine VERPOEST, Fabrice BELLENS, Stéphanie CREPIN, Nathalie JANSSEN, Stéphanie LETURCQ.
Etaient excusés : Nicolas PRUVOST qui donne pouvoir à Frédéric MASCLET, Eddy JACQUIN, Vanessa MICHEZ.
Etaient absents : Patrice ANSELIN, Grégory CAIGNET.

Un scrutin a eu lieu, Catherine BOYAULT a été nommée secrétaire de séance.

1° SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL POUR LA MISE EN LOCATION DE LA SUPERETTE

Monsieur le Maire rappelle la construction d'un bâtiment commercial à usage de supérette, située 103 rue de Lille sur une parcelle cadastrée AC 185 et propose au Conseil Municipal la mise en location de ce bien, sous forme d'un bail commercial avec la société de Monsieur Robert BIGAND et d'en fixer le loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, **à l'unanimité :**

- de louer, à compter du 1er septembre 2022, à Monsieur Robert BIGAND, un immeuble à usage commercial comprenant une surface de vente, une réserve et des sanitaires, ce pour un loyer mensuel de 900,00 euros HT, soit 1 080,00 euros TTC, loyer payable pour la première fois le 10 septembre 2022 et révisable annuellement.
- que la durée du bail sera de 9 ans.
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer et signer un bail commercial, avec Monsieur Robert BIGAND, en l'étude de Maitres Raphael CLEUET et Stéphane BRUNIAU, notaires associés à Beuvry, 42 rue Nationale.

2° ADHESION DE LA COMMUNE AU SIVOM DU BETHUNOIS

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 27 mai 2021, la Commune a signé une convention temporaire de fourniture des repas pour la restauration scolaire avec le SIVOM « Communauté du Béthunois ».

Cette convention s'étend du 1er septembre 2021 au 31 aout 2022.

Celle-ci donnant pleine satisfaction tant en termes de qualité et de quantité des repas, que de tarifs appliqués à la Commune, il apparait opportun de la prolonger et la pérenniser.

Pour y parvenir, la Commune se doit d'être adhérente au SIVOM.

Cette adhésion est également l'occasion d'accéder à des prestations et des services qui ne sont pas proposés aujourd'hui :

- Dans le domaine de l'action sociale avec par exemple l'accès aux EHPAD et aux résidences autonomie du SIVOM ;
- Dans le domaine de la jeunesse avec par exemple l'accès à des colonies de vacances ;
- Dans le domaine technique par exemple avec l'entretien et la maintenance de notre défense incendie, ou le déneigement.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Commune au SIVOM « Communauté du Béthunois ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Décide d'approuver l'adhésion de la commune de Festubert au SIVOM de la Communauté du Béthunois à compter du 1er juillet 2022,
- Transfère à compter de la même date l'ensemble des compétences ci-après :

Bloc de compétences « SOLIDARITE - SANTE »

1- Création, aménagement et gestion des établissements d'accueil médico-social et sanitaire

- Établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes :
  - Etablissements pour l'accueil temporaire et permanent de personnes en situation de dépendance liée à l'âge ou au handicap
  - Maisons d'accueils ruraux pour personnes âgées
  - Structure d'accueil intégrant l'aide aux aidants
- Foyers logements-Résidences Autonomies-restaurants
- Résidence-services
- Résidence de béguinage pour personnes âgées, pouvant éventuellement prendre en compte l'aide aux aidants & les personnes en situation de handicap.

2- Aide et services à domicile

- Service d'aide au maintien à domicile :
  - Aide à l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne
  - Aide à la personne, aide-ménagère, aide aux repas, courses.
- Service soins infirmiers à domicile.
- Service portage de repas au domicile des personnes.
- Service garde à domicile : Garde de nuit & Garde malade.
- Service travailleuses familiales :
  - Aide pratique
  - Aides aux démarches administratives
  - Proposition différentiée de mode de garde d'enfants
- Petits travaux de dépannage et jardinage à domicile : travaux de petit bricolage et de jardinage
- Service d'accompagnement des personnes âgées à l'extérieur :
  - Promenades, accompagnement lors de déplacements
  - Activités de loisirs, gymnastique douce…
- Volet prévention pour les usagers du service : assistants de soins en gérontologie, psychologie, ergothérapie socio-esthétisme, sophrologie, halte-répit.

3- Prévention santé-services à la famille

- Création, aménagement et gestion :
  - Des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)
  - Des centres de prévention, d'éducation…
  - Des centres tournés vers les actions de parentalité.
- Réseau de soins coordonnés :
  - Mise en place du réseau de soins coordonnés (médecine de ville, hospitalisation…).
  - Plate-forme d'aide aux aidants
- Prévention tout public :
  - Dispositif contractuel : loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST), ou tout dispositif équivalent
  - Actions de prévention santé, tout public

4- Affaires funéraires

- Création, aménagement et gestion de crématorium humain et de crématorium animalier

5- Restauration collective

- Construction, production, exploitation et gestion d'équipements permettant la fabrication et la livraison de repas collectifs enfants et adultes.
- Construction, production, exploitation et gestion d'un équipement permettant l'approvisionnement de produits frais, prêts à l'emploi.

Bloc de compétences « VIE QUOTIDIENNE »

6- Espaces publics

- Le déneigement des voies
- La signalisation routière
- Entretien des fossés communaux : entretien, nettoyage et aménagements hydrauliques de fossés lorsque cette compétence n'est pas exercée par un autre Etablissement Public de Coopération Intercommunal.
- Equipements de défense incendie : interventions sur les équipements de défense incendie, réalisation des travaux correspondants
- Serres : production de plantes et arbres, et réalisations paysagères

7- Enfance et jeunesse

- Organisation et gestion des accueils intercommunaux de loisirs sans hébergement
- Organisation et gestion des activités périscolaires
- Organisation et gestion de colonies de vacances

8- Centre d'ingénierie

- Maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil, coordination sécurité et protection de la santé, études techniques dans le domaine du génie civil.

9- Entretien d'équipements, d'infrastructures et de superstructures :

- Signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection

3° - DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BETHUNOIS

Pour faire suite à la demande d'adhésion de la Commune au SIVOM du Béthunois, il y a lieu de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants appelés à siéger au Comité Syndical du SIVOM.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures au sein du **comité syndical** :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Marie DOUVRY	**Catherine BOYAULT**
Damien QUENIART	**Nathalie JANSSEN**

Il est procédé aux opérations de vote, pour chaque élection.

Ont été élus pour siéger au Comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois :
En tant que délégué titulaire :
- *Monsieur Jean-Marie DOUVRY*

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0

- *Monsieur Damien QUENIART*

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0

En tant que délégué suppléant :
- *Madame Catherine BOYAULT*

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0

- *Madame Nathalie JANSSEN*

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0

4° - DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUX COMMISSIONS DU SIVOM DU BETHUNOIS

Pour faire suite à la demande d'adhésion de la Commune au SIVOM du Béthunois, il y a également lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à siéger dans chacune des 4 commissions du SIVOM.

Ces commissions sont les suivantes :
- Administration générale, Planification et Finances ;
- Equipement et environnement ;
- Jeunesse
- Solidarité et santé.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures au sein des **commissions :**

Commission « Administration générale, Planification et Finances »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Jean-Marie DOUVRY	Fabrice BELLENS

Commission « Equipement et environnement »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Frédéric MASCLET	Damien QUENIART

Commission « Jeunesse »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Marie-Louise DUTERIEZ	Nathalie JANSSEN

Commission « Solidarité Santé

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Stéphanie LETURCQ	Stéphanie CREPIN

Il est procédé aux opérations de vote, pour chaque élection.

Ont été élus pour siéger en commission du SIVOM de la Communauté du Béthunois :

Commission « Administration générale, Planification et Finances »
En tant que délégué titulaire :
- *Jean-Marie DOUVRY*

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0

En tant que délégué suppléant :
- *Fabrice BELLENS*

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0

Commission « Equipement et environnement »
En tant que délégué titulaire :
- *Frédéric MASCLET*

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0

En tant que délégué suppléant :
- *Damien QUENIART*

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0

Commission « Jeunesse »
En tant que délégué titulaire :
- *Marie-Louise DUTERIEZ*

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0

En tant que délégué suppléant :
- *Nathalie JANSSEN*

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0

Commission « Solidarité Santé
En tant que délégué titulaire :
- *Stéphanie LETURCQ*

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0

En tant que délégué suppléant :
- *Stéphanie CREPIN*

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0

5° - RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES »

Pour mémoire, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un poste, pour une période d'un an, en contrat « Parcours Emploi Compétences » par délibération n°06/2021-10 en date du 9 juin 2021.

Un contrat pour un agent administratif a été signé pour la période du 6 septembre 2021 au 5 septembre 2022.

Ce contrat arrivant bientôt à échéance, l'agent ayant donné pleinement satisfaction mais n'ayant pu remplir pleinement ses objectifs de formation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, **à l'unanimité :**

- de renouveler le poste administratif en contrat « Parcours Emploi Compétences » à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 6 septembre 2022, pour une durée d'un an.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir, les crédits étant ouverts au budget.

6° ASSURANCE STATUTAIRE – ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DU PAS DE CALAIS

Il est rappelé que la Commune a adhéré au contrat groupé « Assurance statutaire » du Centre de gestion du département du Pas de Calais en date du 26 décembre 2019, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Pour mémoire, l'assurance statutaire est une assurance qui garantit l'indemnisation de la collectivité en cas d'arrêt de travail pour maladie, d'accident de travail ou de décès d'un de ses agents.

Par courrier du 18 novembre 2021, le Centre de Gestion fait part d'une dérive de la sinistralité depuis le début du contrat, obligeant une révision de la tarification initialement prévue avec effet au 1er janvier 2022.

Il est donc proposé d'adopter une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte de notre collectivité ou de notre établissement public,
- Décide d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compte du 1er janvier 2022, et ceci jusqu'au 31 décembre 2023 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1er janvier de chaque année).

7° DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FARDA (EXTENSION DE LA GARDERIE)

Monsieur le Maire expose que la Commune souhaite réaliser divers travaux de voirie.

Afin de financer cette opération, dont le coût est estimé à 36 528,00 euros Hors Taxes, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FARDA – Aide à la Voirie, auprès du Conseil Départemental du Pas de Calais.

Celui-ci peut octroyer une subvention maximale de 40 %.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de solliciter une subvention au titre du FARDA auprès du Conseil Départemental du Pas de Calais.

8° - DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

DECISION N° 2022/04/01 du 28 avril 2022

Il est décidé de réaliser des travaux de reprise de trottoirs et de réfection de voirie, auprès de l'Entreprise EUROVIA, sise rue Saint Hubert CS 10005 à Guarbecque (62330), pour un montant global de 14 187,87 € HT, soit 17 025,44 € TTC.

DECISION N° 2022/04/02 du 28 avril 2022

Il est décidé de signer un contrat avec la Société SARL ALARME / ASSISTANCE, sise 95 rue Paul Bert à BEUVRY (62400), pour la fourniture et la pose d'une centrale alarme intrusion dans la Mairie, représentant un montant de 2 662,00 € HT, soit 3194,40 € TTC.

DECISION N° 2022/04/03 du 28 avril 2022

Il est décidé de signer un contrat avec la Société SARL ALARME / ASSISTANCE, sise 95 rue Paul Bert à BEUVRY (62400), pour la fourniture et la pose d'une centrale alarme intrusion dans l'Ecole Clémence Quinio, représentant un montant de 1 447,00 € HT, soit 1736,40 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Compte rendu affiché en Mairie le 20 juin 2022.
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY